

INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Décisions

N°MP2015/014 – Décision du 3 décembre 2015 d'attribution du marché relatif au remplacement du système de climatisation de la Mairie centrale

Par décision en date du 3 décembre 2015 le Maire du Muy a attribué le marché à :

LA SARL CLIM VAR FROID, sise ZAC des Ferrières, 83490 LE MUY, pour un montant global forfaitaire en solution de base de **38 110,00 € HT** soit un montant total TTC de **45 732,00 €**.

Ce marché est passé pour une **durée d'exécution de 8 jours**, hors période de préparation et ce à compter de la date de l'ordre de service.

N°MP2015/015 – Décision du 10 décembre 2015 d'attribution des marchés relatifs à l'acquisition de fournitures administratives et scolaires diverses

Par décision en date du 10 décembre 2015 le Maire du Muy a attribué les marchés à :

Pour le lot n°1 (acquisition de papier de reprographie et d'enveloppes)

La société AZUR BUREAUTIQUE SERVICE (ABS) sise 544, Chemin des Incapis, ZA St-Hermentaire 83300 DRAGUIGNAN, pour un montant maximum annuel de **10 000,00 € HT/an** soit **12 000,00 € TTC/an**.

Pour le lot n°2 (acquisition de fournitures de bureau)

LA SOCIETE FIDUCIAL BUREAUTIQUE, sise 179, Bd Mireille Lauze, CS 80005, 13395 MARSEILLE CEDEX 10 pour un montant maximum annuel de **30 000,00 € HT/an** soit **36 000,00 € TTC/an**.

Pour le lot n°3 (acquisition de fournitures destinées aux écoles maternelles et élémentaires)

LA SOCIETE NOUVELLE LIBRAIRIE CHARLEMAGNE, sise 50, Bd de Strasbourg, 83000 TOULON pour un montant maximum annuel de **31 000,00 € HT/an** soit **37 200,00 € TTC/an**.

Ces marchés sont passés pour une **période s'échelonnant du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016**. Ils pourront être renouvelés par tacite reconduction pour une période **d'un an**.

N°MP2015/016 – Décision du 21 décembre 2015 d'attribution des marchés relatifs à la conception, l'impression et la distribution de divers supports de communication

Par décision en date du 21 décembre 2015 le Maire du MUY a attribué les marchés à :

Pour le lot n°1 (conception de divers supports de communication)

La société GROUPE FORUM sise Technoparc Epsilon, 61, Rue Isaac Newton, 83700 SAINT-RAPHAEL, pour un montant maximum annuel de 18 000,00 € HT/an soit 21 600,00 € TTC/an.

Pour le lot n°2 (impression de divers supports de communication)

LA SOCIETE RICCOBONO OFFSET PRESSE, sise 115, Chemin des Valettes 83490 LE MUY, pour un montant maximum annuel de 43 500,00 € HT/an soit 52 200,00 € TTC/an.

Pour le lot n°3 (distribution du magazine d'informations)

LA SOCIETE ADREXO, sise ZI La Palud, 450, Rue Rodolphe Diesel 83600 FREJUS pour un montant maximum annuel de 7 000,00 € HT/an soit 8 400,00 € TTC/an.

Ces marchés sont passés pour une période s'échelonnant du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016. Ils pourront être renouvelés par tacite reconduction par périodes successives d'un an et pour une durée maximale de reconduction de deux ans.

INFORMATION CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal est informé de la conclusion des avenants suivants :

**Sur appel d'offres ouvert :
REHABILITATION DU BATIMENT « LA MINOTERIE »
LIEU-DIT LE MOULIN DE LA TOUR**

Lot n° 8 (cloisons, faux plafond, isolation intérieure, sols souple, sol bois, carrelage, peinture, menuiseries bois) : marché n° MP 022/14 attribué au groupement LA MAISON MODERNE (mandataire) / MSIKA / ALCA DECOR de Hyères (83406 Cedex), pour un montant global forfaitaire de 277.369,96 € HT correspondant à la solution de base avec P.S.O.A. n° 1 et 2, marché passé pour une durée de 5 mois de travaux. Un avenant n° 1 a été conclu le 19/11/2015 pour un montant global de 22.430,20 € HT (représentant une augmentation de près de 8,08 %). Le nouveau montant du marché a ainsi été porté à la somme de 299.800,16 € HT. De plus, le délai d'exécution des travaux a été rallongé de six jours.

**Sur procédure adaptée ouverte :
AMENAGEMENT DU CHEMIN DE LA PEYROUAS AU MUY**

Lot n° 1 (voirie, ouvrages divers) : marché n° MP 019/15 attribué à la société V.B.T.P. de Fréjus (83600), pour un montant global forfaitaire de 197.503,50 € HT correspondant à la solution de base, marché passé pour une durée de 60 jours de travaux, hors période de préparation. Un avenant n° 1 a été conclu le 30/11/2015 pour un montant global de 5.440,00 € HT (représentant une augmentation d'environ 2,75 %), le nouveau montant du marché étant maintenant de 202.943,50 € HT. Le délai d'exécution des travaux a par ailleurs été prolongé d'un mois.

INFOCM2016-1

**INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL
RECENSEMENT DES MARCHES CONCLUS EN 2015
CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 133
DU CODE DES MARCHES PUBLICS**

Dans le cadre du recensement économique des marchés, et dans un souci de transparence quant à l'emploi des deniers publics, l'article 133 du Code des marchés publics dispose que « le pouvoir adjudicateur publie au cours du premier trimestre de chaque année une liste des marchés conclus l'année précédente, ainsi que le nom des attributaires ».

Cette liste des marchés est établie conformément à l'arrêté du 21 juillet 2011. Le recensement des marchés commence à partir de la tranche de 20.000,00 à 89.999,99 euros Hors Taxes pour les marchés conclus à compter du 1^{er} janvier 2015. La liste des marchés doit indiquer, de manière séparée, les marchés de travaux, de fournitures et de services, ainsi que le nom de l'attributaire et son code postal. Pour chacun de ces trois types de prestations, les marchés sont regroupés par tranches, en fonction de leur montant.

Le Conseil Municipal prend acte de cette communication.

LISTE DES MARCHES CONCLUS POUR L'ANNEE 2015

En application de l'article 133 du code des marchés publics, « le pouvoir adjudicateur publie au cours du premier trimestre de chaque année une liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires. Cette liste est établie dans les conditions définies par un arrêté du ministre chargé de l'économie ».

MARCHES CONCLUS PAR LA VILLE DE LE MUY

Conformément à l'arrêté du 21 juillet 2011, le recensement des marchés conclus l'année précédente (soit à compter du 1^{er} janvier 2015) indique, de manière séparée, les marchés relatifs aux travaux, aux fournitures et aux services.

Pour chacun de ces types de prestations, les marchés sont regroupés en fonction de leur montant, selon trois tranches, la première concernant les contrats compris entre 20.000,00 et 89.999,99 euros hors taxes.

MARCHES DE TRAVAUX

✕ **Marchés compris entre 20.000,00 euros HT et 89.999,99 euros HT**

Objet du marché	Date du marché	Nom de l'attributaire	Code postal de l'attributaire
Extension et restructuration de l'école maternelle La Peyroua au Muy, lot n° 2 (menuiserie extérieure, serrurerie)	16/02/2015	CONCEPT'ALU	83490
Extension et restructuration de l'école maternelle La Peyroua au Muy, lot n° 4 (façades et enduits extérieurs)	16/02/2015	FORCE BATIMENT	83170

Extension et restructuration de l'école maternelle La Peyroua au Muy, lot n° 7 (électricité, courants forts et faibles)	16/02/2015	SNEF S.A.	83300
Réhabilitation du bâtiment dénommé « La Minoterie », lieu-dit Le Moulin de la Tour, lot n° 6 (plomberie, sanitaires)	26/02/2015	LA CLINIQUE DU CHAUFFE-EAU	83130
Extension et restructuration de l'école maternelle La Peyroua au Muy, lot n° 3 (menuiserie intérieure, doublage, cloisons, faux plafond, peinture)	10/04/2015	FORCE BATIMENT	83170
Extension et restructuration de l'école maternelle La Peyroua au Muy, lot n° 5 (revêtement de sol, carrelage, faïence)	10/04/2015	LA MAISON MODERNE	83406 Cedex
Rénovation de la charpente du presbytère du Muy	11/05/2015	LES CHARPENTIER DU HAUT VAR	83490

⌘ Marchés compris entre 20.000,00 euros HT et 89.999,99 euros HT (suite et fin)

Objet du marché	Date du marché	Nom de l'attributaire	Code postal de l'attributaire
Réhabilitation du bâtiment dénommé « La Minoterie », lieu-dit Le Moulin de la Tour, marché complémentaire au lot n° 2 (gros œuvre, dallage)	14/09/2015	G.T.P.V.	83490
Aménagement de la rue des Tanneurs et d'un parking sur un terrain communal au Muy, lot n° 2 (éclairage public)	06/11/2015	E.G.T.E. SERRADORI	83480
Remplacement du système de climatisation de la mairie centrale du Muy	08/12/2015	CLIM VAR FROID	83490

⌘ Marchés compris entre 90.000,00 euros HT et 5.185.999,99 euros HT

Objet du marché	Date du marché	Nom de l'attributaire	Code postal de l'attributaire
Prestations et travaux liés au réseau d'éclairage public et sportif, à la signalisation lumineuse et aux illuminations festives de la ville du Muy, lot n° 2 (création et grosses réparations des installations d'éclairage public et sportif et de signalisation lumineuse)	08/01/2015	E.G.T.E. SERRADORI	83480
Travaux de création, d'aménagement, de réfection et d'entretien des réseaux et de la	02/02/2015	Groupement COLAS MIDI MEDITERRANEE (mandataire) / G.T.P.V.	83618 Cedex

voirie communale et prestations annexes			
Extension et restructuration de l'école maternelle La Peyroua au Muy, macro-lot n° 1 (VRD, gros œuvre, construction métallique, étanchéité)	16/02/2015	Groupement SO.DO.BAT. (mandataire) / R.B.T.P. / SALSE / SOCODIS	83600
Extension et restructuration de l'école maternelle La Peyroua au Muy, lot n° 6 (chauffage, ventilation, climatisation, plomberie, sanitaires)	16/02/2015	AQUALIA	06370
Extension et restructuration de l'école maternelle La Peyroua au Muy, macro-lot n° 8 (cuisine, aménagements et équipements)	16/02/2015	SERAFEC	83160
Réhabilitation du bâtiment dénommé « La Minoterie », lieu-dit Le Moulin de la Tour, lot n° 5 (électricité, courants forts, courants faibles)	26/02/2015	I.C.E.	13140
Réhabilitation du bâtiment dénommé « La Minoterie », lieu-dit Le Moulin de la Tour, lot n° 7 (chauffage, ventilation, rafraîchissement)	26/02/2015	TECHNICLIM	13140

✕ Marchés compris entre 90.000,00 euros HT et 5.185.999,99 euros HT
(suite et fin)

Objet du marché	Date du marché	Nom de l'attributaire	Code postal de l'attributaire
Aménagement du chemin de la Peyrouas, lot n° 1 (voirie, ouvrages divers)	18/05/2015	V.B.T.P.	83600
Aménagement du chemin de la Peyrouas, lot n° 2 (électrification, éclairage public, télécommunications)	18/05/2015	Groupement EUROVIA MEDITERRANEE (mandataire) / GARNIER-PISAN	83600
Aménagement de la rue des Tanneurs et d'un parking sur un terrain communal au Muy, lot n° 1 (voirie et réseaux divers)	06/11/2015	Groupement COLAS MIDI MEDITERRANEE (mandataire) / G.T.P.V.	83618 Cedex

✕ Marchés d'un montant égal ou supérieur à 5.186.000,00 euros HT : Néant

MARCHES DE FOURNITURES

✕ Marchés compris entre 20.000,00 euros HT et 89.999,99 euros HT

Objet du marché	Date du marché	Nom de l'attributaire	Code postal de l'attributaire
Signalisation routière horizontale et verticale sur la commune du Muy, lot n° 1 (rénovation et extension de la peinture routière sur la voirie communale)	05/02/2015	MOURGUES	83490
Signalisation routière horizontale et verticale sur la commune du Muy, lot n° 2 (matériel de signalisation verticale de sécurité)	05/02/2015	SIGNATURE MEDITERRANEE	13127
Acquisition d'un véhicule de démonstration ou d'occasion avec faible kilométrage pour les Services Techniques Municipaux (camion châssis benne trois places)	15/10/2015	SAMVA RENAULT	83300
Acquisition de fournitures administratives et scolaires diverses, lot n° 1 (papier de reprographie et enveloppes)	14/12/2015	AZUR BUREAUTIQUE SERVICE (A.B.S.)	83300
Acquisition de fournitures administratives et scolaires diverses, lot n° 2 (fournitures de bureau)	14/12/2015	FIDUCIAL BUREAUTIQUE	13395 Cedex 10
Acquisition de fournitures administratives et scolaires diverses, lot n° 3 (fournitures destinées aux écoles maternelles et élémentaires)	14/12/2015	SOCIETE NOUVELLE LIBRAIRIE CHARLEMAGNE	83000

✕ Marchés compris entre 90.000,00 euros HT et 206.999,99 euros HT : Néant

✕ Marchés d'un montant égal ou supérieur à 207.000,00 euros HT : Néant

MARCHES DE SERVICES

✕ Marchés compris entre 20.000,00 euros HT et 89.999,99 euros HT

Objet du marché	Date du marché	Nom de l'attributaire	Code postal de l'attributaire
Opérations d'hygiène nécessaires à la protection de la santé publique sur la commune du Muy (dératisation, désinsectisation, démoustication, oiseaux nuisibles, essaims)	27/05/2015	PROVALP 3D	06100

Conception, impression et distribution de divers supports de communication de la ville du Muy, lot n° 1 (conception)	31/12/2015	GRUPE FORUM (FORUM IMPRIMERIE)	83700
--	------------	-----------------------------------	-------

✕ Marchés compris entre 90.000,00 euros HT et 206.999,99 euros HT :

Objet du marché	Date du marché	Nom de l'attributaire	Code postal de l'attributaire
Restauration scolaire et service Animation : fourniture de repas en liaison froide	06/07/2015	ELIOR RESTAURATION ENSEIGNEMENT (ELRES)	13321 Cedex 16
Repérage d'amiante et H.A.P. (hydrocarbures aromatiques polycycliques) dans les enrobés avant travaux	26/08/2015	AC ENVIRONNEMENT	42153
Conception, impression et distribution de divers supports de communication de la ville du Muy, lot n° 2 (impression)	31/12/2015	RICCOBONO OFFSET PRESSE	83490

✕ Marchés d'un montant égal ou supérieur à 207.000,00 euros HT :

Objet du marché	Date du marché	Nom de l'attributaire	Code postal de l'attributaire
Prestations et travaux liés au réseau d'éclairage public et sportif, à la signalisation lumineuse et aux illuminations festives de la ville du Muy, lot n° 1 (entretien des installations d'éclairage public et sportif et de signalisation lumineuse)	08/01/2015	E.G.T.E. SERRADORI	83480
Prestations et travaux liés au réseau d'éclairage public et sportif, à la signalisation lumineuse et aux illuminations festives de la ville du Muy, lot n° 3 (prestations liées aux illuminations festives)	08/01/2015	E.G.T.E. SERRADORI	83480

2016 - 1	OUVERTURE DE CREDITS EN INVESTISSEMENT POUR 2016 Budget Ville
-----------------	--

Le Maire,

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le budget 2016 de la Ville n'est pas encore voté mais certaines opérations doivent être réalisées en début d'année. Pour permettre d'honorer les situations correspondantes, il convient d'autoriser l'ouverture de crédits dans la limite de 25 % des crédits inscrits en

section d'investissement au titre de l'année précédente sur les imputations et opérations suivantes :

<i>Imputations</i>	<i>Crédits inscrits au BP 2015 (+DM)</i>	<i>Ouverture de crédits 2016</i>
<i>Art 202 - Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme</i>	35 000.00 €	8 750.00 €
<u><i>Opération 102 – Ecoles-Cantines-Loisirs</i></u> <i>Art 2051 - Concessions et droits similaires</i> <i>Art 2188 – Autres immo corporelles</i> <i>Art 2313 – Constructions</i>	2 500.00 € 4 500.00 € 1 800 000.00 €	625.00 € 1 125.00 € 450 000.00 €
<u><i>Opération 104 – Bâtiments communaux</i></u> <i>Art 21318 – Autres bâtiments publics</i> <i>Art 2183 – Matériel du bureau, informatique</i> <i>Art 2188 – Autres immob corporelles</i> <i>Art 2313 – Constructions</i>	4 000.00 € 19 159.57 € 3 500.00 € 116 660.00 €	1 000.00 € 4 789.00 € 875.00 € 29 165.00 €
<u><i>Opération 106 – Fêtes-Sports-Tourisme-Culture</i></u> <i>Art 2188 – Autres immo corporelles</i>	19 600.00 €	4 900.00 €
<u><i>Opération 107 – Voirie communale</i></u> <i>Art 2033 – Frais d'insertion</i> <i>Art 2121- Plantations d'arbres</i> <i>Art 21571 – Matériel roulant</i> <i>Art 21578 – Autre matériel et outillage de voirie</i> <i>Art 2315 – Installations, matériel et outillage techniques</i>	5 000.00 € 8 000.00 € 20 000.00 € 47 000.00 € 1 300 000.00 €	1 250.00 € 2 000.00 € 5 000.00 € 11 750.00 € 325 000.00 €
<u><i>Opération 112 – Eglise-Chapelle-Cimetière</i></u> <i>Art 2313 – Constructions</i>	50 000.00 €	1 500.00 €
<u><i>Opération 127 – Pol. Ville/Maison jeunesse</i></u> <i>Art 2184 - Mobilier</i> <i>Art 2051 – Concessions et droits similaires</i>	800.00 € 800.00 €	200.00 € 200.00 €
<u><i>Opération 129 – OPAH/Subv façades</i></u> <i>Art 20422 – Bâtiments et installations</i>	65 000.00 €	16 250.00 €
<u><i>Opération 132 - Sécurité</i></u> <i>Art 2188 – Autres immo corporelles</i> <i>Art 2315 - Installations, matériel et outillage techniques</i>	5 156.00 € 251 000.00 €	1 000.00 € 20 000.00 €
<u><i>Opération 133 – Ancien Moulin de la Tour</i></u> <i>Art 2313 – Constructions</i>	1 000 000.00 €	250 000.00 €

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Oui l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Autorise l'ouverture de crédits en Investissement pour 2016 - Budget Ville.

2016 - 2	OUVERTURE DE CREDITS EN INVESTISSEMENT POUR 2016 Budget Assainissement
-----------------	---

Le Maire,

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le budget 2016 de l'assainissement n'est pas encore voté mais certaines opérations doivent être réalisées en début d'année. Pour permettre d'honorer les situations correspondantes, il convient d'autoriser l'ouverture de crédits dans la limite de 25 % des crédits inscrits en section d'investissement au titre de l'année précédente sur les imputations et opérations suivantes :

<i>Imputations</i>	<i>Crédits inscrits au BP 2015 (+ DM)</i>	<i>Ouverture de crédits 2016</i>
<i>Opération 107 – Travaux assainissement divers Art 2315 - Installations, matériel et outillage techniques</i>	<i>406 000.00 €</i>	<i>30 000.00 €</i>

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Oui l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Autorise l'ouverture de crédits en Investissement pour 2016 - Budget Assainissement.

2016 - 3	DECISION MODIFICATIVE N° 01/2015 BUDGET ZAC FERRIERES 2
-----------------	--

BUDGET ZAC FERRIERES 2 / 2015/ MODIFICATION D'INSCRIPTIONS BUDGETAIRES

Le Maire,

Expose à l'Assemblée qu'il convient d'envisager des modifications d'inscriptions budgétaires sur le budget de la ZAC des Ferrières2.

Ces modifications portent sur les opérations d'ordre concernant les opérations de stock.

Propose la décision modificative N°1 – BUDGET DE LA ZAC DES FERRIERES 2 – suivante :

FONCTIONNEMENT

<i>Article/chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
7135/042			1 288 443.04 €
023		1 288 443.04 €	

INVESTISSEMENT

<i>Article/chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
355/040		1 288 443.04 €	
021			1 288 443.04 €

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Adopte la décision modificative N°1 – BUDGET DE LA ZAC DES FERRIERES 2.

2016 - 4	AVANCES SUBVENTIONS COMMUNALES EXERCICE 2016 Boulomanes Muyois et Courir Ensemble
-----------------	--

Le Maire,

Les associations « Les Boulomanes Muyois » et « Courir ensemble » ont exprimé leur besoin en trésorerie pour assumer leurs activités à venir

Compte tenu de ces éléments, il est proposé d'attribuer une avance de 1 000,- € à l'Association Boulomanes Muyois et 200 € à l'association Courir ensemble.

Les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2016.

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

2016 - 6	REHABILITATION DU BATIMENT LA MINOTERIE Tranche II
	Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)

Le Maire,

Rappelle à l'Assemblée le projet de réhabilitation du bâtiment dénommé « La Minoterie ».

Les travaux portent sur la réhabilitation d'un bâtiment de deux étages attenant à la tour Charles Quint située à l'entrée est du village. L'aménagement porte sur plus de 1 300 m² et permettra la réalisation d'un ensemble polyfonctionnel destiné à des administrations ou services publics.

Le plan de financement prévisionnel des travaux s'établit comme suit :

<i>Montant HT des travaux (tranche 2 - année 2016)</i>	<i>1 268 839.00 € HT</i>
<i>Subvention au titre de la DETR (25 %)</i>	<i>317 209,00 €</i>
<i>Subvention Communauté Agglomération Dracénoise</i>	<i>634 419.00 €</i>
<i>Autofinancement communal</i>	<i>317 211,00 € HT</i>

La Commune supportera également l'intégralité de la TVA.

Compte tenu du coût important de ces travaux, la Ville du Muy sollicite l'attribution d'une aide financière la plus élevée possible au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2016.

La commune s'engage toutefois à prendre à sa charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité au titre de la DETR et le taux réellement attribué.

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Sollicite l'attribution d'une aide financière la plus élevée possible au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2016.

2016 - 7

**AMENAGEMENT ET REHABILITATION DE LOGEMENTS A
VOCATION SOCIALE
Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires
Ruraux (DETR)**

Le Maire,

Rappelle à l'Assemblée le projet d'aménagement et de réhabilitation de 11 logements à vocation sociale, projet mené en commun avec la SAIEM.

Le plan de financement prévisionnel de ce projet s'établit comme suit :

Montant HT de la participation communale 110 000,00 € HT

Subvention au titre de la DETR (40 %) 44 000,00 €

Autofinancement communal 66 000,00 € HT

La Commune supportera également l'intégralité de la TVA.

Compte tenu du coût important de ces travaux, la Ville du Muy sollicite l'attribution d'une aide financière la plus élevée possible au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2016.

La commune s'engage toutefois à prendre à sa charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité au titre de la DETR et le taux réellement attribué.

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Sollicite l'attribution d'une aide financière la plus élevée possible au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2016.

2016 - 8

**BILAN DE LA CONCERTATION
ARRET DU PROJET DE PLU**

Le Maire,

Rappelle que par délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 2009, la commune du Muy a décidé de prescrire l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme (PLU). Cette décision résulte de la nécessité, pour la commune, de se doter d'un document d'urbanisme adapté à ses besoins actuels et futurs. En effet, le Plan d'Occupation des Sols (POS) de la commune a été approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 21 janvier 1991.

Ce document a été ensuite l'objet de nombreuses procédures de révisions partielles ou de modifications, afin de l'adapter à certaines exigences spécifiques ou de prendre en compte des besoins particuliers liés à son évolution.

Au-delà de ces diverses procédures de révisions partielles et de modifications, la commune du Muy dispose donc d'un document d'urbanisme datant de près de 25 ans, se révélant inadapté au regard de l'évolution de son contexte socio-économique et environnemental, de l'actualisation de la législation en matière d'urbanisme et de la réforme des autorisations d'urbanisme. A ce titre, il est apparu essentiel que le PLU :

- *Constitue un véritable outil de prospective et de planification communale, mettant en cohérence les actions en matière d'urbanisme, d'habitat, d'environnement, d'équipements et de déplacements, en ayant une vision globale et constructive du devenir du territoire muyoï.*
- *Détermine avec pertinence les grands objectifs d'aménagement et d'urbanisation permettant d'élaborer un projet de territoire cohérent, en tenant compte de l'avis des différents acteurs locaux et de la population communale, dans un processus de concertation effective et efficace.*

A cet égard, Madame le Maire rappelle les principaux objectifs retenus pour l'élaboration du PLU; à savoir :

-Structurer le développement et le renouvellement urbain :

- *Développer la diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale de l'habitat.*
- *Définir de manière cohérente et réfléchie, une trame viaire, des équipements et des infrastructures publics répondant aux besoins actuels et futurs.*
- *Préserver le cadre de vie, en luttant contre l'insalubrité, en protégeant le patrimoine naturel et urbain, notamment les sites et les paysages, ce qui permettra d'adapter et de rendre compatible le développement urbain avec la richesse et la qualité du patrimoine communal.*

-Inscrire l'aménagement et le développement du territoire dans une démarche globale de développement durable qui, notamment, prendra en compte de manière accrue les risques naturels, avec, en premier lieu, ceux liés aux inondations et aux incendies de forêt.

-Préserver les espaces naturels et agricoles en veillant au maintien d'une activité adaptée à la vocation de ces espaces.

-Organiser et veiller au développement harmonieux, cohérent et maîtrisé du commerce, de l'artisanat, des zones d'activités, des loisirs et du tourisme, ce qui permettra d'assurer le soutien au nécessaire développement économique.

-Adapter, mettre en cohérence et rendre compatible le règlement et les documents graphiques du PLU, avec les objectifs communaux précités.

Ces objectifs, évolutifs par nature, ont été complétés et précisés par l'intégration :

- *Des besoins et des incidences qui ont émergé au fur et à mesure de l'avancement du PLU, en fonction des apports résultant de la concertation, notamment publique.*
- *Des impacts et des articulations à apporter au contenu du document, notamment au regard des exigences imposées par les évolutions modifiant de manière particulièrement significative le contenu du Code de l'Urbanisme (lois Grenelle 2, ALUR, etc).*

Les études relatives à l'élaboration du projet de PLU ont été menées en association avec les services de l'Etat et les autres personnes publiques prévues par la Loi. De même, cette élaboration du PLU a résulté d'une large concertation avec l'ensemble de la population locale et les personnes concernées par le projet. Cette concertation a commencé avec le démarrage des études et s'achève aujourd'hui, en même temps que l'arrêt du projet.

A ce titre, il convient de tirer le bilan de cette concertation, qui a pris les formes suivantes :

- *La tenue de 3 réunions publiques, coïncidant avec les phases clés de l'élaboration du projet de PLU.*
- *La mise à disposition en Mairie de deux registres, à l'intérieur desquels toutes les demandes émanant de particuliers, notamment celles adressées par courrier à Madame le Maire du Muy, ont été regroupées. Ces registres ont été complétés par des panneaux de synthèse correspondant à une mise à jour régulière de l'état d'avancement du PLU.*
- *La parution dans la presse locale, dans le bulletin municipal et sur le site internet de la commune d'articles relatifs au projet de PLU. A ce titre, la population a été informée de l'état d'avancement des études, ainsi que des dates de réunions publiques, ce qui a, notamment, permis de mobiliser, à chaque fois, entre 100 et 200 personnes.*

Les 3 réunions publiques ont été tenues aux dates suivantes :

- *Le 25 mai 2011, une présentation du diagnostic et de l'état initial de l'environnement a été effectuée. Comme précédemment noté, des panneaux de synthèse de son contenu ont ensuite été exposés en mairie, à compter de cette date, jusqu'à aujourd'hui.*
- *Le 14 mai 2013, une présentation des orientations du PADD a été effectuée. Comme précédemment noté, des panneaux de synthèse de son contenu ont ensuite été exposés en mairie, à compter de cette date, jusqu'à aujourd'hui.*
- *Le 28 mai 2015, une nouvelle présentation des orientations du PADD a été effectuée, justifiée par les évolutions qui avaient été apportées à son contenu. En remplacement des éléments initiaux, de nouveaux panneaux de synthèse ont ensuite été exposés en mairie, à compter de cette date, jusqu'à aujourd'hui. Cette réunion du 28 mai 2015 a également fait l'objet d'une présentation du règlement et des documents graphiques. A ce titre, un dossier de synthèse regroupant ces éléments ainsi qu'un document et un tableau précisant*

les principales évolutions entre le POS et le PLU, pour chaque zone, secteur et sous-secteur, a été mis à la disposition du public, à compter de cette date, jusqu'à aujourd'hui.

De plus, 77 demandes ont été formulées et consignées dans les registres qui ont été constamment tenus à la disposition du public. La plupart des doléances relevaient d'intérêts particuliers relatifs à des modifications de zonage. Des associations de co-lotis se sont également exprimées pour faire valoir les intérêts propres à leur lotissement. Chaque fois que ces doléances étaient compatibles avec les objectifs et orientations générales qui fondent le PLU, qu'elles ne remettaient pas en cause la cohérence d'ensemble du projet, et qu'elles n'étaient pas contraires aux lois d'urbanisme ou à des contraintes supra-communales, celles-ci ont été prises en compte.

Enfin, le Conseil Municipal a débattu dans sa séance du 09 juin 2015 de ces objectifs dans le cadre de la présentation des orientations générales du PADD.

Le projet de PLU, soumis au vote, traduit donc les attentes de la commune, telles qu'elles résultent des objectifs initiaux et des besoins mis en évidence au fur et à mesure de l'avancement des études.

Il appartient donc au Conseil Municipal d'arrêter le projet de PLU, tel qu'annexé à la présente délibération. Dans ce cadre, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la délibération ci-après :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu Le Code de l'Urbanisme,

Vu La délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2009, engageant la procédure d'élaboration du PLU,

Vu Le débat qui s'est déroulé au sein du Conseil Municipal en date du 09 juin 2015, portant sur le PADD,

CONSIDERANT :

Qu'il convient de tirer le bilan de la concertation associant, pendant toute l'élaboration du projet, les habitants et les personnes concernées,

Qu'il convient d'arrêter le projet de PLU, tel qu'il est annexé à la présente délibération,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE :

ARTICLE 1 :

Est approuvé le bilan de la concertation qui s'est déroulée pendant toute la phase d'élaboration du projet de PLU.

ARTICLE 2 :

Est arrêté le projet de PLU, tel qu'il est annexé à la présente délibération,

ARTICLE 3 :

Madame le Maire transmettra, pour avis, le projet de PLU, conformément aux dispositions concernées du Code de l'urbanisme;

ARTICLE 4 :

Madame le Maire saisira le Président du Tribunal Administratif en vue de la désignation d'un Commissaire-Enquêteur, et organisera l'enquête publique.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter les conclusions exposées ci-dessus et de les convertir en délibération.

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'exception de MM. Christian ALDEGUER, Claude FORTASS et Jean-Michel CHAIB qui s'abstiennent :

Accepte les conclusions exposées ci-dessus et décide de les convertir en délibération.

2016 - 9	PROCEDURE ADAPTEE OUVERTE A BONS DE COMMANDE Fourniture et livraison des produits et articles nécessaires à l'entretien des locaux municipaux Avenant de transfert
-----------------	---

Le Maire,

Expose à l'Assemblée :

Le pouvoir adjudicateur a attribué le marché portant sur les Fourniture et livraison des produits et articles nécessaires à l'entretien des locaux municipaux de la ville du Muy par décision n° 2014/002 en date du 24 février 2014. Ce contrat, actuellement en cours d'exécution, a été passé selon une procédure adaptée ouverte à bons de commande conformément aux dispositions des articles 28 et 77 du Code des marchés publics.

Il a été attribué à la société ARGOS HYGIENE S.A.S. dont le siège social est situé à Villefontaine.

Or, par courrier en date du 21 décembre 2015, la société ARGOS HYGIENE a informé la ville du Muy d'une part de son changement de dénomination sociale pour devenir ARGOS ORAPI HYGIENE, et d'autre part du transfert de son activité « distribution des produits » à la société ORAPI HYGIENE SUD-EST à compter du 02 novembre 2015.

Par conséquent, cette nouvelle société dont le siège social est situé à Vaulx-en-Velin assurera désormais l'exécution du marché en lieu et place de l'entreprise ARGOS HYGIENE.

Il y a donc lieu de comprendre que la société ORAPI HYGIENE SUD-EST se substituant désormais à la société ARGOS HYGIENE, il devient nécessaire d'autoriser le transfert du marché à cette société, et ce suivant les dispositions de l'article 20 du Code des marchés publics.

Les autres conditions du marché initial demeurent inchangées.

Il est par conséquent proposé à l'Assemblée d'approuver les termes de l'avenant de transfert portant sur le marché de Fourniture et livraison des produits et articles nécessaires à l'entretien des locaux municipaux, de dire que la société ORAPI HYGIENE SUD-EST se substitue à la société ARGOS HYGIENE pour l'exécution de ce marché et d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Approuve les termes de l'avenant de transfert portant sur le marché de Fourniture et livraison des produits et articles nécessaires à l'entretien des locaux municipaux, dit que la société ORAPI HYGIENE SUD-EST se substitue à la société ARGOS HYGIENE pour l'exécution de ce marché et autorise le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

2016 - 10

**VALIDATION DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE
ET PROROGATION DU DELAI D'EXECUTION**

Le Maire,

Expose à l'Assemblée :

Afin de poursuivre la mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) et des Installations Ouvertes au Public (IOP), la loi « handicap » du 11 février 2005 a été complétée par l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014, créant les Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) ; puis par le décret n°2014-1327 du 5 novembre 2014 précisant le contenu et les modalités de dépôt et d'exécution des Ad'AP.

Pour mémoire, l'Ad'AP est un document engageant les propriétaires et exploitants d'ERP et d'IOP à réaliser, dans un délai limité, un programme pluriannuel de travaux visant à rendre accessible leurs sites pour les personnes handicapées.

Pour élaborer cet Agenda, la commune a fait réaliser les diagnostics accessibilité de ses 12 ERP et 2 IOP, puis a établi un programme pluriannuel de travaux concerté auprès des représentants des personnes handicapées et des commerçants.

L'Ad'AP doit être déposé avant le 27 janvier 2016 en Préfecture, tel que prévu par arrêté préfectoral n°2015-114 d'approbation de la prorogation du délai de dépôt.

Il est envisagé de réaliser 84 105 € d'aménagements et de travaux sur les 5 premières années, répartis tels que présentés dans le document joint. La 6^{ème} année étant consacrée à la déconstruction de la Salle des Fêtes, cantines et à sa reconstruction dans une nouvelle configuration. La commune souhaite donc demander une prorogation de 6 années du délai d'exécution de l'Ad'AP. Des financements extérieurs seront recherchés pour soutenir la mise en œuvre de ce programme.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal de :

- approuver le programme pluriannuel de travaux et l'Agenda d'Accessibilité Programmée,*
- approuver la demande de prorogation du délai d'exécution de l'Ad'Ap,*
- autoriser le Maire à déposer le dossier afférent auprès de Monsieur le Préfet,*
- autoriser le Maire à demander toutes subventions nécessaires à la réalisation des travaux,*
- autoriser le Maire à signer tous documents afférents au dépôt et au suivi de l'Ad'AP, et aux demandes de subvention réalisées dans le cadre de la mise en accessibilité des équipements communautaires.*

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Oùï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le programme pluriannuel de travaux et l'Agenda d'Accessibilité Programmée,*
- approuve la demande de prorogation du délai d'exécution de l'Ad'Ap,*
- autorise le Maire à déposer le dossier afférent auprès de Monsieur le Préfet,*
- autorise le Maire à demander toutes subventions nécessaires à la réalisation des travaux,*
- autorise le Maire à signer tous documents afférents au dépôt et au suivi de l'Ad'AP, et aux demandes de subvention réalisées dans le cadre de la mise en accessibilité des équipements communautaires.*

Le Maire,

Expose à l'Assemblée :

Par délibération du 27 mai 2013, le Conseil Municipal a donné à la société LE MUY DEVELOPMENT son accord de principe pour le réaménagement de la voie communale dénommée JAS de la PARO dans le cadre du projet du pôle de la mode et du design. Depuis, plusieurs réunions techniques sont intervenues avec la partie prenante.

Il convient en conséquence de réitérer cet accord et de préciser le montage juridique et financier qui sera retenu :

- *Établissement d'une convention de projet urbain partenarial (PUP) entre la Commune et la société LE MUY DEVELOPMENT, cette dernière assurant le financement de l'opération à 100% ;*
- *Cette convention prévoira que la participation est versée par anticipation à la Commune : 15% au moment des études, la différence au moment des travaux en tenant compte des montants effectifs des marchés issus des appels d'offre ;*
- *La passation d'un contrat de mandat à titre gratuit par lequel la Commune délègue la maîtrise d'ouvrage à la société LE MUY DEVELOPMENT ;*
- *La signature du PUP devra intervenir avant le permis de construire.*

Le Conseil Municipal est appelé à :

- *Réitérer sa décision du 27 mai 2013 pour le réaménagement de la voie Jas de la Paro ;*
- *Approuver le schéma juridique et financier présenté – projet urbain partenarial PUP*
- *– dans le cadre duquel l'aménagement de la voirie sera réalisé par la société LE MUY DEVELOPMENT, cette dernière assurant le financement à 100% des travaux.*

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- *Réitére sa décision du 27 mai 2013 pour le réaménagement de la voie Jas de la Paro ;*
- *Approuve le schéma juridique et financier présenté – projet urbain partenarial PUP – dans le cadre duquel l'aménagement de la voirie sera réalisé par la société LE MUY DEVELOPMENT, cette dernière assurant le financement à 100% des travaux.*